

LE GEVA

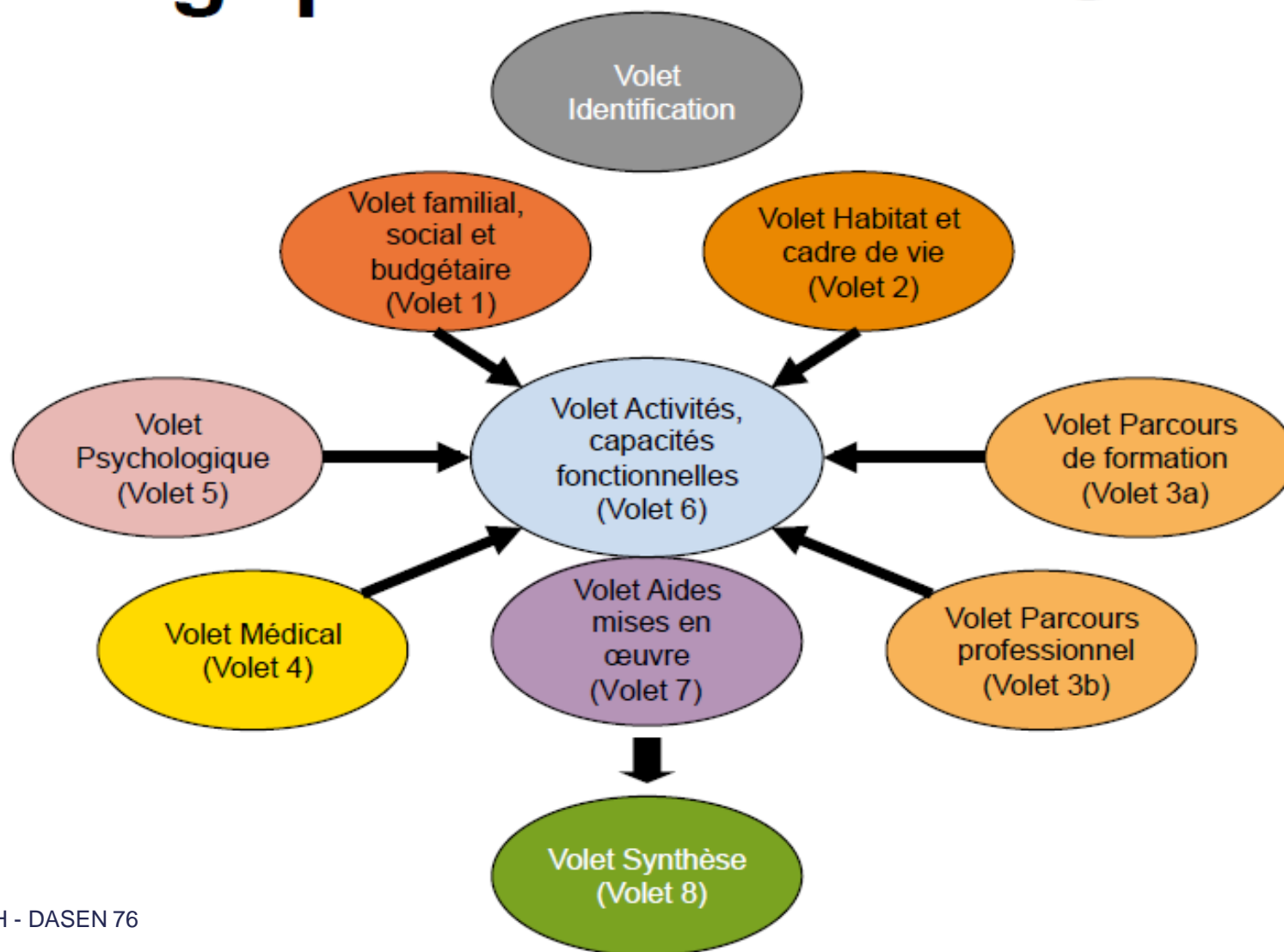
- ☞ **Le guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées.**
- ☞ **Un guide qui repose pour une grande partie sur les concepts de la CIF, classification internationale du fonctionnement du handicap (prise en compte des altérations de fonction dans un environnement global).**
- ☞ **Officialisé par un décret du 6 février 2008 et publié dans sa mise en forme actuelle par un arrêté du 6 mai 2008.**

LE GEVA

OBJECTIFS

- Recueillir les éléments d'évaluation permettant de définir et décrire les besoins de compensation des personnes handicapées de façon appropriée, équitable, avec un langage commun et en interdisciplinarité.
- Permettre de collecter et d'organiser l'information (validation de nomenclatures nationales).
- Prendre en compte l'ensemble de la situation de la personne dans toutes ses composantes : matérielle, familiale, scolaire, professionnelle, psychologique, financière, médicale, habitat.
- Evaluer à l'instant T de ce que la personne peut faire, de l'impact de son environnement et vision évolutive sur la succession des évaluations.

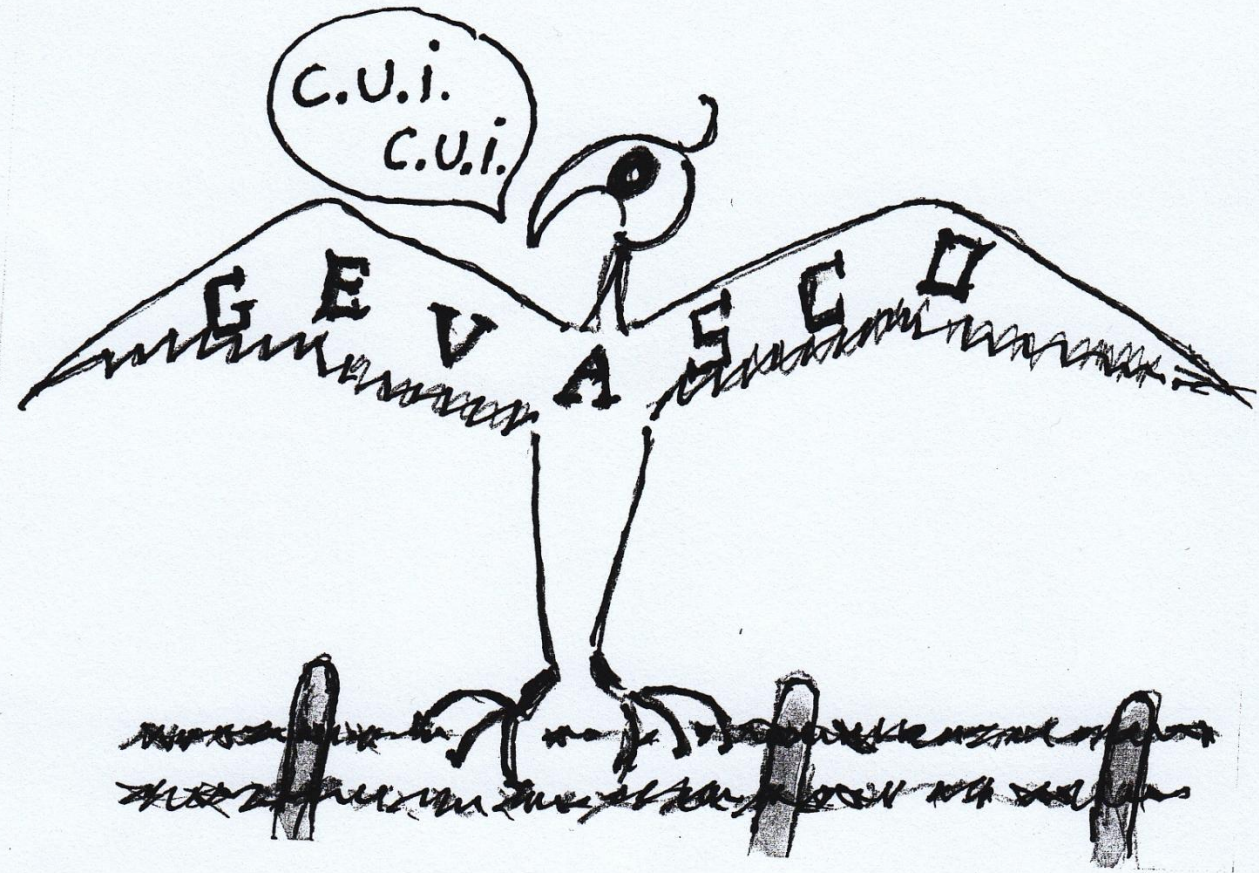
La logique de l'outil du GEVA



GEVA Sco

Guide d'évaluation scolaire

DÉPLOIEMENT!



Déploiement du GEVA- Sco

- Information aux IEN en conseil d'IEN (avril 2013)
- Formation par le pôle ASH d'un CPC par circonscription (juin 2013)
- Formation par les CPC avec l'aide « éventuelle » d'un enseignant référent à tous les directeurs d'école (avant les congés d'été)
- Formation des directeurs nouvellement nommés 2013/2014 (juin 2013)
- Information aux corps d'inspection et chefs d'établissement animateurs des BEF (juin 2013)
- Information des coordonnateurs pédagogiques des unités d'enseignement (mai 2013)

 **Déploiement en septembre 2013**

Historique du GEVA-Sco

2008-2009 : Devant l'augmentation du nombre de demandes d'AVS et la difficulté à évaluer le besoin, la MDPH 76 et le pôle ASH proposent de nouveaux supports d'évaluation

2009-2010 : La MDPH 76 s'engage, avec d'autres MDPH, dans un groupe de travail avec la CNSA et le ministère de l'Education Nationale

2010-2011 : Création d'un support d'évaluation des besoins d'accompagnement expérimental

2011-2012 : Finalisation du support - Publication du décret sur les aides humaines

2012-2013 : Extension du support à l'ensemble des demandes de PPS. Dénomination du support : le GEVA-Sco et Déploiement

En Seine maritime : création de nouveaux supports pour les Comptes Rendus d'Equipe Educative et d'Equipe de suivi de Scolarisation et pour l'évaluation des compétences scolaires

Le GEVA Sco

Quelles finalités ?

- ▶ Favorise l'égalité de traitement sur un territoire
- ▶ Favorise la constitution d'une culture commune de l'évaluation
- ▶ Approche plus globale
- ▶ Même méthode pour tous
- ▶ Travail en pluridisciplinarité et avec une synthèse
- ▶ Favorise la prise en compte de l'évolution de la situation grâce à un cadre identique

Le GEVA Sco

- Quels acteurs ?

☞ De l'équipe éducative (EE) ou de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE)

- Quels objectifs ?

☞ Observer (EE ou ESS)

☞ Evaluer (EE, ESS, EPE)

☞ Proposer (EPE vers la CDAPH)

Le GEVA Sco

Le support vise l'analyse des besoins des élèves. Il s'appuie donc sur l'observation de l'enfant en situation scolaire.

Le support fait l'objet de deux versions

-l'une pour les premières demandes (ne concerne pas les établissements spécialisés)

-l'autre pour les renouvellements

→ *rubriques identiques dans les deux documents*

☞ Le document est ensuite adressé à la MDPH, afin qu'il serve de support à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire

Qui renseigne les grilles du gevasco ?

- * **Première demande : le Gevasco est rempli par l'équipe éducative et envoyé à la MDPH**
- * **Le renouvellement : le Geva-sco est pré-rempli par l'équipe enseignante (colonnes + obstacles) puis complété par l'équipe de suivi de la scolarisation, pilotée par l'enseignant référent**
- * **En ESS, l'enseignant référent reprend les têtes de chapeau et s'appuie sur un point particulier si besoin.**

Le GEVA Sco

Le document est composé de 4 parties :

- Le bloc « identification »
- L'observation de l'Autonomie de l'élève
- Les particularités du support « renouvellement
- Les remarques des acteurs

Le bloc « *Identification* »

Il recueille des informations

- Sur la définition du mode de scolarisation et les modalités de scolarisation actuelle de l'élève**
- Sur l'évaluation de la scolarité**

Identification

Identification

NOM et Prénom de l'élève : Date de naissance : / /

N° de dossier MDPH :

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur :

Établissement fréquenté : Classe fréquentée :

Établissement prévu à la prochaine rentrée :

Classe envisagée à la prochaine rentrée :

Points saillants liés à la scolarisation

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autre(s) lieu(x) de prise en charge, ...) :

Identification

- non scolarisé actuellement
- actuellement scolarisé :
 - dans un seul établissement
 - dans plusieurs établissements

Établissement d'enseignement

- dans l'établissement scolaire de référence
- dans un établissement scolaire autre que l'établissement de référence

Autre type d'établissement

- dans un établissement médico-social dans un établissement sanitaire
- autre (préciser)

Évaluation de la scolarité

- scolarité ordinaire : acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge
- scolarité avec des aménagements permettant les acquisitions
- scolarité avec des aménagements, qui ne permet cependant pas d'accéder aux acquisitions constatées pour la moyenne de la classe d'âge

Les grilles

- * La cotation se fait en référence aux réalisations attendues d'une personne de même âge qui ne présente pas de problèmes de santé ou de handicap.
- * Si « sans objet », compte tenu de l'âge, barrer la ligne et noter sans objet.
- * L'appropriation des définitions est essentielle pour une cotation homogène

Le bloc : « *Autonomie de l'élève* »

- Tâches et exigences générales; relations avec autrui
- Mobilité manipulation
- Santé, entretien personnel...
- La communication
- Tâches et exigences en relation avec la scolarité
- Les facilitateurs

Observation de l'autonomie de l'élève

Facilitateurs actuellement en place					
Relevant de la scolarisation <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> Aménagements pédagogiques : préciser 	<input type="checkbox"/> ATSEM <input type="checkbox"/> Aide de l'entourage (autres élèves dans l'établissement scolaire) <input checked="" type="checkbox"/> Aide humaine individuelle <input checked="" type="checkbox"/> Aide humaine mutualisée <input type="checkbox"/> Infirmière <input type="checkbox"/> Autre adulte : préciser	<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel standard <input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels <input type="checkbox"/> RASED <input type="checkbox"/> SAPAD <input type="checkbox"/> Autre : préciser	En complément de la scolarisation <input type="checkbox"/> Accueil de jour <input type="checkbox"/> Accueil temporaire <input type="checkbox"/> CAMSP <input type="checkbox"/> CMP / CMPP <input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive <input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle <input type="checkbox"/> SESSAD (préciser type)	<input type="checkbox"/> Autre accompagnement médico-social: 	<input type="checkbox"/> Service d'enseignement à domicile <input type="checkbox"/> Soins en hospitalisation partielle / complète <input type="checkbox"/> Soins en libéral (Kiné, orthophonie, suivi psychologique) <input type="checkbox"/> Autre : préciser

Observation de l'autonomie

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge)	A	B	C	D	OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE DE SUIVI DE LA SCOLARISATION (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	1.1 S'orienter dans le temps						
	1.2 S'orienter dans l'espace						
	1.3 Fixer son attention						
	1.4 Mémoriser						
	1.5 Prendre des décisions						
	1.7 Gérer sa sécurité						
	1.8 Respecter les règles de vie						
	1.9 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	1.10 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						
	Mobilité, manipulation	2.2 Faire ses transferts (ex : du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)					
2.7 Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (au sein de l'établissement scolaire)							
2.9 Utiliser les transports en commun							
2.14 Avoir des activités de motricité fine							
2.15 Avoir une coordination bi manuelle							
Entretien personnel	3.2 Prendre soin de son corps						
	3.3 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes						
	3.4 S'habiller/se déshabiller						
	3.5 Prendre ses repas (manger, boire)						
	3.6 Prendre soin de sa santé						

«A» : activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficulté.

«B» : activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle.

«C» : activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière.

«D» : activité non réalisée.

Communication

					Niveaux dans lesquels l'élève se réalise	
Communication	4.1 Parler					
	4.2 Comprendre la parole en face à face					
	4.5 Comprendre une phrase simple					
	4.7 Produire et recevoir des messages non verbaux					

Tâches et exigences en relation avec la scolarité

<i>Apprendre à lire</i>	Développer les compétences requises pour lire couramment et avec précision un texte (y compris en braille) <i>Exclusion: lire.</i>
-------------------------	---

<i>Lire</i>	Effectuer les activités nécessaires pour comprendre et interpréter des textes écrits <i>Inclusion: Lire un texte en braille</i> <i>Exclusion: apprendre à lire.</i>
-------------	---

Tâches et exigences en relation avec la scolarité

Apprendre à écrire

Développer les compétences requises pour produire des symboles sous forme de texte y compris en braille.

Exclusion: écrire.

Exclusion: apprendre à lire.

Ecrire

Utiliser des symboles pour transmettre des informations significantes.

Inclusion: Ecrire en braille.

Exclusion: apprendre à écrire.

Tâches et exigences en relation avec la scolarité

Apprendre à calculer

Développer les compétences requises pour manipuler les nombres et effectuer des opérations mathématiques.

Exclusion: ; calculer

Calculer

Effectuer des calculs selon les règles des mathématiques.

Exclusion: apprendre à calculer.

Tâches et exigences en relation avec la scolarité

👉 Apprendre des techniques de communication

Apprendre les règles sociales de base

Apprendre à avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations et dans le respect social des convenances.

Tâches et exigences en relation avec la scolarité

7.6.3 Organiser son travail				
7.6.4 Contrôler son travail				
7.6.5 Accepter des consignes				
7.6.6 Suivre des consignes				
7.6.9 Respecter les règles scolaires				
7.7 S'installer dans la classe				
7.8 Utiliser des supports pédagogiques				
7.9 Utiliser du matériel adapté à son handicap				
7.10 Prendre des notes				
7.12 Participer à des sorties extra scolaires				

Bloc « particularités du support renouvellement »

- * **Bilan des aménagements et des compensations mis en place**
- * **Rôle de l'aide humaine, missions des AVS**
- * **Nature des troubles**

Bilan des aménagements et compensations en place

BILAN DES AMÉNAGEMENTS ET COMPENSATIONS ACTUELLEMENT EN PLACE

En quoi les aménagements et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève et/ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Dans quels domaines les aménagements et compensations ont-ils fait progresser l'autonomie de l'élève ?

Axes travaillés depuis la mise en place des aménagements et compensations

Axes à travailler dans le cadre d'un éventuel renouvellement des aménagements et compensations en place

L'aide humaine

SI L'ÉLÈVE BÉNÉFICIE D'UNE AIDE HUMAINE, PRÉCISER SES MISSIONS :	
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	<input type="checkbox"/> [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	<input type="checkbox"/> [3.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement.
	<input type="checkbox"/> [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
	<input type="checkbox"/> [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
	<input type="checkbox"/> [3.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
Précisions :	
Mobilité, manipulation	<input type="checkbox"/> [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.
	<input type="checkbox"/> [1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts.
Précisions :	
Entretien personnel	<input type="checkbox"/> [1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
	<input type="checkbox"/> [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	<input type="checkbox"/> [1.2.1] Aider à l'habillage et au déshabillage
	<input type="checkbox"/> [1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale.
	<input type="checkbox"/> [1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination.
Précisions :	
Communication	<input type="checkbox"/> [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
	<input type="checkbox"/> [3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
Précisions :	
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	<input type="checkbox"/> [1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés.
	<input type="checkbox"/> [2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
	<input type="checkbox"/> [2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
	<input type="checkbox"/> [2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
	<input type="checkbox"/> [2.4] Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
	<input type="checkbox"/> [2.5] Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune.
	<input type="checkbox"/> [2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel.
	<input type="checkbox"/> [2.7] Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
	<input type="checkbox"/> [2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise.
	<input type="checkbox"/> [3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
Précisions :	

Nature des troubles

NATURE DES TROUBLES OU ATTEINTES (SI L'INFORMATION EST CONNUE ET PARTAGÉE) :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> troubles intellectuels et cognitifs | <input type="checkbox"/> troubles auditifs | <input type="checkbox"/> troubles moteurs |
| <input type="checkbox"/> troubles du psychisme | <input type="checkbox"/> troubles visuels | <input type="checkbox"/> plusieurs troubles associés |
| <input type="checkbox"/> troubles du langage et de la parole | <input type="checkbox"/> troubles viscéraux | <input type="checkbox"/> autres troubles |

Précisions éventuellement apportées par la famille (et à sa demande)

Bloc « Les remarques des acteurs »

- recueillir les attentes et les commentaires des différents acteurs concernés qui n'auraient pu figurer dans les rubriques précédentes.
- a pour spécificité de permettre à l'élève, à son responsable légal et le cas échéant à la personne chargée de l'aide humaine de réagir, de commenter ou de compléter les évaluations

Les remarques des acteurs

Remarques de l'élève (mineur ou majeur) :

Remarques des parents ou du responsable légal de l'élève :

Remarques des professionnels :

Dont le cas échéant, remarques de la personne chargée de l'aide humaine :

Participants à l'équipe éducative ou à l'équipe de suivi de scolarisation

Participants à la réunion :

Nom-Prénom	Fonction

En tant que de besoin, vous pouvez joindre tout document complémentaire.

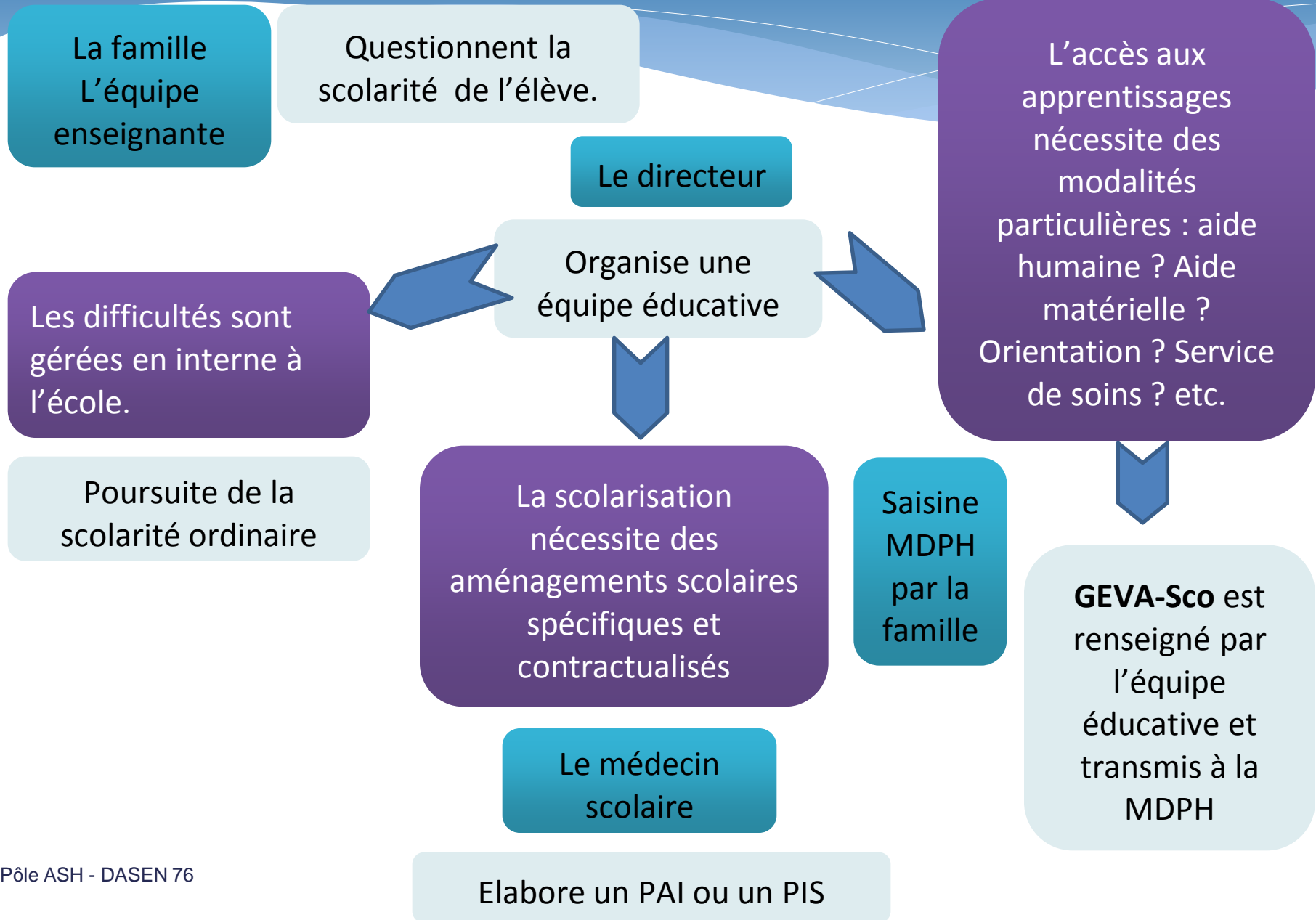
GRILLES DE COMPETENCES SCOLAIRES

- * Le Gevasco évalue le scolaire mais sur le versant « Autonomie de l'enfant »

DONC

- * Quatre documents d'évaluation des compétences scolaires s'appuyant sur les trois paliers du socle commun

L'enfant n'est pas connu de la MDPH / étude de la situation



Étape n°1

L'équipe éducative
réunie par le chef
d'établissement ou le directeur
de l'école

Malgré la mise en place de
projets d'aménagements
de la scolarité

La scolarisation ordinaire ne permet plus
à votre enfant de progresser,
il aurait peut être besoin d'un parcours
personnalisé

souhaite que soit élaboré un
Projet Personnalisé de Scolarisation
(PPS) pour l'élève

Étape n°2

A l'issue de cette réunion,
le chef d'établissement ou le
directeur

*Durant cette phase,
l'élève est scolarisé dans
son école de référence
avec les aménagements
nécessaires*

1- propose par écrit aux
parents qu'ils en fassent
la demande à la MDPH

2- leur propose de
s'informer, auprès de
l'enseignant référent
affecté sur le secteur, des
aides qui peuvent être
apportées dans le cadre
de ce projet

Plusieurs cas

Durant cette phase, l'élève est scolarisé dans son école de référence avec les aménagements nécessaires

Cas 1 👉 Les parents sont d'accord et entreprennent ces démarches auprès de la MDPH avec ou sans l'aide de l'enseignant référent. L'équipe éducative renseigne le Gevasco

Cas 2 👉 Les parents refusent ou ne donnent pas suite dans un délai de 4 mois (*Délai à partir du document écrit élaboré suite à l'équipe éducative*)

Le DASEN, alerté par le directeur d'école ou le chef d'établissement, informe la MDPH

La MDPH prend toutes mesures utiles pour engager un dialogue avec les parents

Étape n°4

Suite
du cas 1

Les parents
élaborent le *Projet
de vie* de l'enfant,
avec l'aide de la
MDPH

L'équipe pluridisciplinaire
d'évaluation de la MDPH
élabore le *Projet Personnalisé
de Scolarisation* à partir des
éléments d'observation relatifs
aux besoins et aux
compétences de l'enfant en
situation scolaire (Gevasco)

**Ils sont informés du lieu et de la date de réunion de la
Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)**

Etape n°5

**La Commission des
Droits et de
l'Autonomie**



**Prend les décisions relatives à *l'ensemble des droits* de la
personne handicapée**

**(attribution de prestations financières, matérielles,
humaines...et d'orientation) :**

PLAN de COMPENSATION

Etape n°6

L'Équipe de Suivi de la
Scolarisation
réunie par l'enseignant
référent

Avec l'accord
des Parents

- facilite la mise en œuvre et assure le suivi du *Projet Personnalisé de Scolarisation* (évaluation au moins 1 fois par an du projet et des conditions de sa mise en œuvre)
- informe la CDA de toute difficulté de nature à mettre en cause la poursuite de la mise en œuvre du PPS
- propose à la CDA toute révision de l'orientation qu'elle juge utile

L'ENSEIGNANT REFERENT

Assure le suivi de l'élève handicapé tout au long de son parcours

Fait le lien avec l'équipe pluridisciplinaire

Réunit l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)